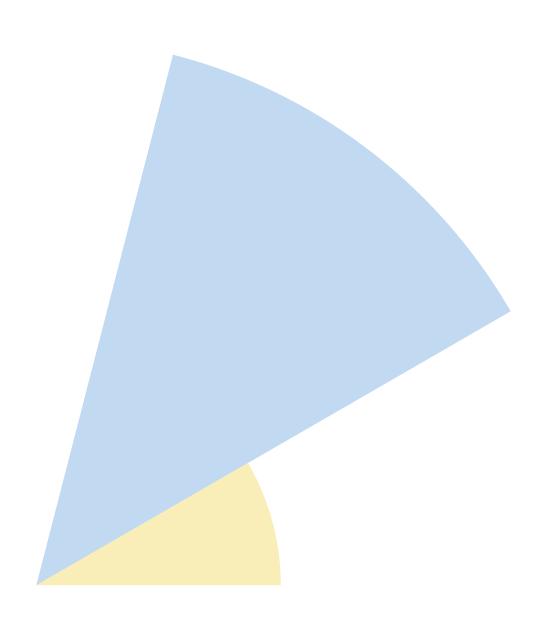
La pauvreté monétaire demeure moins élevée en Bretagne



La pauvreté monétaire demeure moins élevée en Bretagne

La Bretagne demeure l'une des régions où la pauvreté est la plus faible parmi l'ensemble des régions de France métropolitaine. L'Ille-et-Vilaine et le Finistère font notamment partie des départements où celle-ci est la moins élevée. Les ménages bretons en situation de pauvreté ont un niveau de vie médian supérieur à l'ensemble des ménages pauvres de France métropolitaine. Ils reçoivent globalement moins de prestations sociales qu'au niveau national. La pauvreté touche davantage les ménages jeunes, mais elle reste inférieure au niveau national quelle que soit la classe d'âge. Elle est plus présente dans les communes urbaines denses et dans les communes rurales que dans les autres types d'espace en Bretagne.

En 2020 en Bretagne, 11,2 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 3 % de la population recensée de la région, ou des sans-

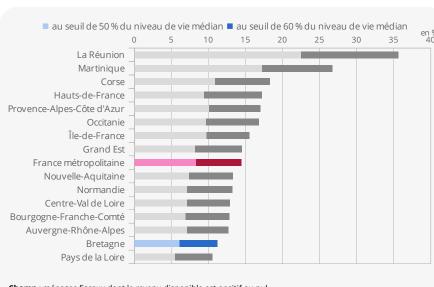
La Bretagne fait partie des régions métropolitaines où le taux de pauvreté est le plus faible : avec 11,2 % de ménages pauvres, la Bretagne se classe en 2° position des régions de France métropolitaine, derrière les Pays de la Loire (10,5 %) **b figure 1**. Au niveau national en 2020, le taux de pauvreté est plus élevé (14,4 %).

Les situations de plus grande pauvreté sont usuellement mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian. Au seuil plus restrictif de 50 %, le taux de pauvreté reste pour la Bretagne au dessous de la moyenne nationale : 6,1 %, contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, la Bretagne se positionne parmi celles où ce taux est le plus faible (toujours 2e position par ordre croissant du taux de pauvreté).

Le niveau de vie médian des ménages pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Bretagne à 10 930 euros annuels par UC, contre 10 740 pour la population des ménages en situation de pauvreté de l'ensemble de la France métropolitaine.

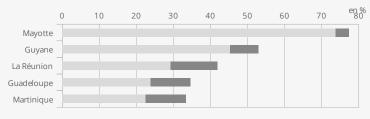
Ce niveau de vie médian des ménages pauvres est deux fois inférieur à celui de l'ensemble des ménages de la région (22 400 euros par UC). Seules trois régions ont un niveau de vie médian des plus pauvres plus élevé: les Pays de la Loire (11 030 euros par UC), la Bourgogne-Franche-Comté (10 960) et la Normandie (10 950).

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire en 2020 selon le seuil par région



Champ: ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, enquête Budget de famille 2017 (extension DOM).

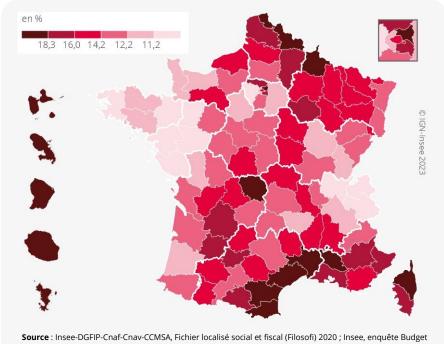
Note: Du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Moins de pauvreté en Bretagne

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables > figure 2. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis, avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord de la France (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hautsde-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, les départements bretons font partie des moins affectés par la pauvreté. Tous ont un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de France métropolitaine. Ceux de l'Ille-et-Vilaine (10,7 %) et du Finistère (11,0 %) sont parmi les dix plus faibles des départements de France métropolitaine. Dans ce classement, le Morbihan (11,5 %) et les Côtes-d'Armor (12,1%) se situent respectivement à la 15° et 23° position.

> 2. Taux de pauvreté monétaire en 2020 par département



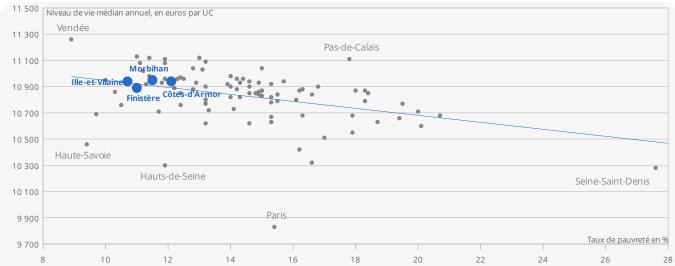
Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020; Insee, enquête Budge de famille 2017 (extension DOM) pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte.

Les ménages bretons pauvres moins défavorisés

Dans les départements bretons comme dans le reste de la France métropolitaine, un taux de pauvreté plus faible va souvent de pair avec un niveau de vie médian des ménages pauvres plus important > figure 3.

Ainsi, s'échelonnant de 10 890 euros par UC dans le Finistère à 10 950 dans le Morbihan, le niveau de vie annuel médian des plus défavorisés en Bretagne est sensiblement supérieur à celui des ménages métropolitains vivant sous le seuil de pauvreté.

> 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres en 2020 par département



Lecture: Dans le Finistère, le taux de pauvreté est de 11 % et le niveau de vie annuel médian des personnes pauvres est de 10 890 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ: France métropolitaine

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les ménages jeunes et les familles monoparentales plus touchés par la pauvreté

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, il atteint 20,2 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 8,5 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus > figure 4.

Toutefois, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, moins fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

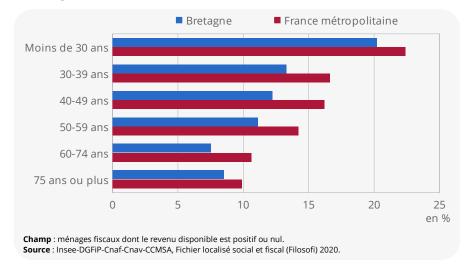
Les écarts sont marqués pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 74 ans : plus de 3 points d'écart avec la moyenne nationale pour chaque tranche d'âge. Pour les moins de 30 ans et les seniors de 75 ans ou plus, les écarts se resserrent respectivement à 2,2 et 1,4 points.

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

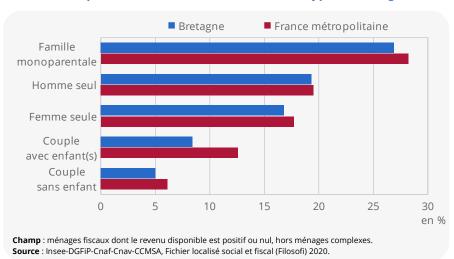
En Bretagne, 26,9 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté > figure 5. Les familles monoparentales sont ainsi 2,4 fois plus souvent pauvres que l'ensemble des ménages de la région (2,0 au niveau national). La Bretagne occupe le 4e rang des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus faible. Les couples avec ou sans enfant(s) sont moins souvent en situation de pauvreté (respectivement 8,4 % et 5,0 % dans la région) que les familles monoparentales, mais aussi que les personnes vivant seules, femmes (16,8 %) ou hommes (19,3 %).

Pour tous les types de ménages, par rapport au niveau métropolitain, les ménages bretons sont moins exposés à la pauvreté. C'est pour les hommes et les femmes occupant seuls leur logement ainsi que pour les familles monoparentales que le taux de pauvreté régional se rapproche le plus de la moyenne métropolitaine.

▶ 4. Taux de pauvreté monétaire en 2020 selon l'âge du référent fiscal du ménage



▶ 5. Taux de pauvreté monétaire en 2020 selon le type de ménage



Le dispositif Filosofi, source sur le revenu des ménages fiscaux > sources, ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints. Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (43 % en Bretagne, 40,7 % en France métropolitaine) que les ménages

composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (30,3 % en Bretagne, 25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

La pauvreté est plus présente dans les communes urbaines denses

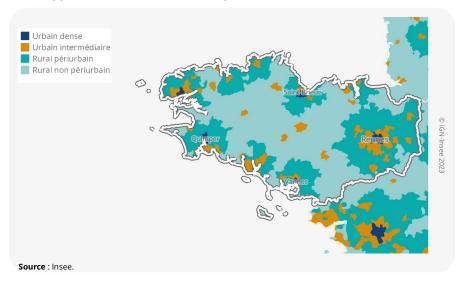
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espace, du plus urbain au plus rural > figure 6.

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment davantage présente dans les communes urbaines denses (comme Lorient, Saint-Brieuc, Rennes, Brest et quelques communes limitrophes), où elle touche 17,2 % de la population des ménages de la région contre 18,1 % en France métropolitaine > figure 7. Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires (comme Saint-Malo, Concarneau, Lannion) et des communes urbaines de plus petite taille (comme Quimperlé, Betton). Dans ces zones urbaines intermédiaires, il est nettement en deçà du taux observé au plan national (9,9 %, contre 13,8 % en France métropolitaine).

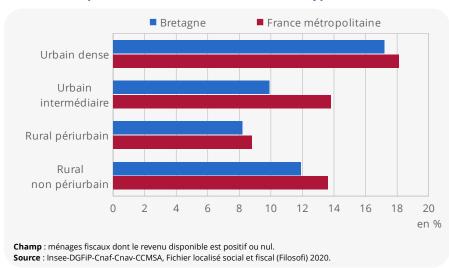
Les communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines », sont les moins touchées par la pauvreté (8,2 %). Les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées que les précédentes, ont un niveau de pauvreté (11,9 %) supérieur. Il est cependant inférieur à celui observé dans les communes du même type au niveau national (13,6 %).

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont généralement plus élevés dans les métropoles (Rennes et Brest en Bretagne), que dans les intercommunalités limitrophes > figure 8. Les intercommunalités du Centre Bretagne les plus éloignées des métropoles sont globalement plus pauvres que l'ensemble des intercommunalités de la région.

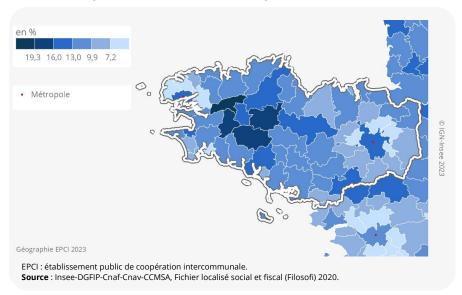
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire en 2020 selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire en 2020 par EPCI



Les ménages pauvres bretons touchent moins de prestations sociales qu'au niveau national

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

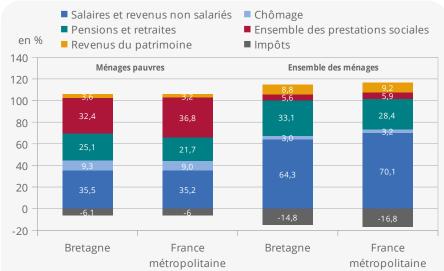
Les prestations sociales constituent ainsi 32,4 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part 5,8 fois plus importante que pour l'ensemble des ménages bretons (5,6 %) ▶ figure 9. La région étant moins marquée par la pauvreté, ces parts sont moins élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations sociales, le 1er poste est celui des minima sociaux (15,9 %). Le reste se partage entre prestations logement (8,5 %) et prestations familiales (8,1 %). En 2020, la Bretagne se situe au 11e rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minimum social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est elle aussi peu marquée (2,2 %, 12e rang).

Les indemnités de chômage sont plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,3 % du revenu disponible, contre 3,0 % dans l'ensemble des ménages de la région.

On observe des proportions inverses concernant les revenus du patrimoine (3,6 % contre 8,8 %). Les pensions, retraites et rentes constituent 25,1 % du revenu disponible (c'est-à-dire après redistribution). Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (35,5 %), mais nettement inférieure à celle de l'ensemble des ménages bretons (64,3 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours contre la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittent ou à temps partiel, ou simplement faiblement rémunéré.

> 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages

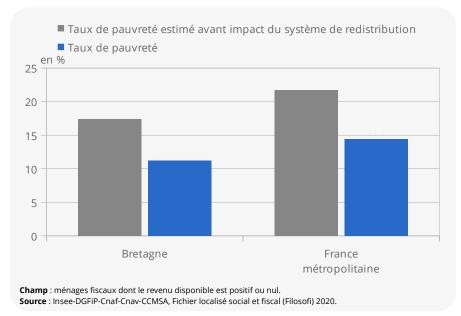


Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100 %.

Champ: ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

▶ 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution assurent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'està-dire avant redistribution, 17,4 % des ménages de Bretagne pourraient être considérés comme pauvres > figure 10.

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 36 % dans la région contre 34 % en France métropolitaine, la région étant la 5e région où l'effet redistributif est le plus marqué.

Parmi les départements de la région, la réduction du taux de pauvreté varie de 34 % dans le Morbihan, 35 % dans les Côtes-d'Armor, 36 % dans le Finistère et 38 % en Ille-et-Vilaine.